

Demande d'accès à l'information 2021-2022.723

On m'a informé que pour le moment, les données concernant la 3e dose ne sont pas publiques. Je vous présente donc une demande pour avoir accès au nombre de cas, d'hospitalisations, de personnes aux soins intensifs et de décès ayant reçu la 3e dose.

Effectivement, les données sur la 3e dose ne sont pas encore disponibles (les croisements entre les différentes banques de données ne sont pas encore terminés).

J'apprécierais aussi si vous pouviez justifier le fait que selon la définition utilisée présentement, les 2es doses et les 3es doses sont tous deux considérés comme "adéquatement vaccinés". Que signifie "adéquatement" ? Quel est le rôle de la 3e dose si on la met au même niveau que la 2e dose ?

Adéquatement vacciné signifie avoir reçu le nombre de doses, dans le respect des intervalles, du calendrier régulier recommandé dans le [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) pour la vaccination contre la Covid-19.

La [dose de rappel](#) permet au système immunitaire de rétablir un niveau d'anticorps suffisant pour compenser la baisse qui pourrait survenir après quelques mois. De nouvelles données montrent une meilleure protection avec l'administration d'une dose de rappel de vaccin contre la COVID-19. Cette dose augmenterait également la protection contre les nouveaux variants, tels que le variant Omicron.

Le MSSS analyse la possibilité d'inclure la dose de rappel dans la définition de « adéquatement protégé ».

J'aimerais aussi savoir quelle est la méthode utilisée pour définir les "antécédents de covid" et êtes-vous en mesure de vous assurer scientifiquement de l'efficacité de cette méthode pour classer les "doses de vaccin" lors du compte de covid.

Un antécédent d'infection est confirmé si la personne obtient un [résultat positif confirmé par laboratoire d'amplification des acides nucléiques \(TAAN\)](#). Le lien épidémiologique et le test sérologique ou antigénique ne peuvent pas confirmer hors de tout doute qu'une personne a eu la COVID-19.

Finalement, j'aimerais connaître la définition que vous utilisez pour définir l'immunité collective.

Pour cette question, je vous réfère à la définition d'effet collectif du [PIQ](#): « Effet collectif

L'effet collectif (immunité de groupe, immunité de masse) est à la base des programmes de vaccination. Lorsque le nombre de personnes immunes (à la suite de la maladie ou de la vaccination) est assez important, l'agent infectieux cesse de circuler dans la population. »

Advenant votre impossibilité à répondre à certaines de ces questions, j'apprécierais si vous étiez en mesure de me transmettre les coordonnées des personnes en mesure de me fournir les informations relatives à mes questions, particulièrement en ce qui concerne les données en lien avec la 3e dose.

Sans objet.